

Export des observations de l'enquête publique du 19/01/2018 16:45

Observation n° 46 du 19 janvier 2018 - 15:59

Défavorable

Auteur : Félicien Venot

Roqueredonde, le 19 janvier 2018

Monsieur le commissaire enquêteur,

Habitant l'Escandorgue depuis plus de 30 ans, je connais bien ce massif et les dangers des éoliennes industrielles, notamment pour l'avifaune sauvage protégée et spécifiquement pour les rapaces.

Vous n'êtes peut-être pas sans savoir que, au parc de Mas de Nai-Combe-Caude (34650 JONCELS), un aigle royal juvénile a été tué, haché par les pales, malgré des systèmes d'effaroucheur et de détection des oiseaux.

L'atteinte à ces espèces protégées est contraire aux principes de protection stricte des espèces. Ne pourrait-on pas, dès lors, éviter les constructions d'éoliennes nécessitant la déforestation, impactant les écosystèmes dont dépendent de nombreuses espèces de rapaces et de chauve-souris?

Le devoir de chaque citoyen est de préserver la biodiversité qui est menacée dans nos territoires ruraux. Que dirai-je à ma fille de 2 ans quand elle demandera pourquoi les grands rapaces de mon enfance ont disparu du ciel au profit de ces zones industrielles ?

Il existe suffisamment de sites déjà artificialisés en France qui permettent l'implantation de centrales : comme les zones et friches industrielles. Il n'y a aucun intérêt public majeur d'implanter des éoliennes dans un Parc Naturel Régional comme celui du Haut Languedoc qui en contient déjà plus de 280, en covisibilité avec le Larzac récemment reconnu patrimoine mondial de l'UNESCO.

Je suis par ailleurs inquiet des nombreux témoignages de riverains se plaignant des désagréments, voire des troubles et des nuisances qu'ils subissent depuis la construction de parcs éoliens à proximité de leur habitation.

Je suis également solidaire des nombreux professionnels du tourisme qui accusent, depuis quelques années, des baisses de fréquentation directement liées, de l'aveu de leurs clients, à la construction de ces parcs.

Sacrifier ainsi le patrimoine naturel et le potentiel économique des populations locales pour développer une énergie intermittente et insuffisante paraît bien hasardeux, malgré des intentions louables.

L'ensemble de ces raisons me pousse donc à me prononcer contre ce projet.

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées,

Félicien Venot

Observation n° 47 du 19 janvier 2018 - 16:31

Défavorable

Auteur : Christine Combarous Organisation : Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France

Le site d'implantation du projet se trouve en limite du PNR des Grands Causses et du PNR du Haut Languedoc, dans un paysage de qualité qui participe à l'attractivité touristique, donc économique, des départements de l'Hérault et de l'Aveyron. Le PNR du Haut Languedoc est saturé en éoliennes. L'éolien est par essence intermittent et aléatoire, il nécessite d'autres sources d'énergies immédiatement mobilisables ailleurs. En zone karstique, les profondes fondations nécessaires aux éoliennes risquent de perturber définitivement l'écoulement souterrain des eaux l'impact ne sera constatable qu'après les travaux ...

En Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites la SPPEF s'est exprimée contre ce projet.

Christine Combarous - Déléguée Hérault de la SPPEF
